

Programme de bourses à la mobilité étudiante du GESS

Appel à candidature, concours 2024

Le Groupe d'étude en statistique sociale (GESS) au Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS lance le **Programme de bourses à la mobilité étudiante** année 2023-2024.

1. OBJECTIFS

Fournir support financier soutenant la participation à des conférences et formations en méthodes quantitatives chez les étudiant.e.s utilisant principalement des méthodes quantitatives dans leur mémoire ou leur thèse.

2. DESCRIPTION DE LA SUBVENTION

2.1 Deux bourses couvrant des dépenses de jusqu'à 2500\$ seront remises aux étudiant.e.s pour soutenir leur participation à une conférence ou à une formation ayant lieu à l'international ou dans une province canadienne éloignée (une province canadienne éloignée inclut toute province ou territoire à l'exception du Québec et de l'Ontario).

2.2 Deux bourses couvrant des dépenses de jusqu'à 1250\$ seront remises aux étudiant.e.s pour soutenir leur participation à une conférence au Québec (à plus de 200km du campus d'attache de l'étudiant.e) ou en Ontario.

3. DÉPENSES ADMISSIBLES

3.1 Tout frais d'inscription, de déplacement et de séjour dans le respect des politiques et lignes directrices relatives au remboursement des dépenses de l'INRS.

3.2 La bourse ne peut être utilisée pour couvrir des dépenses déjà couvertes par les fonds de recherche d'un.e superviseur.e ou par une autre source de financement.

4. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

- 4.1 Conférence lors de laquelle l'étudiant.e présente des résultats de recherche reposant principalement sur des méthodes quantitatives. L'événement doit être organisé par une organisation scientifique ou gouvernementale nationale ou internationale, et doit avoir un comité scientifique ou équivalent.
- 4.2 Les formations à l'international, dans une province canadienne éloignée ou à 200km du point d'attache sont aussi éligibles dans la mesure où elles sont organisées par une université reconnue ou une association scientifique nationale ou internationale, ont un plan de cours clair et sont axées uniquement sur des méthodes quantitatives pour lesquelles l'offre de formation locale au Québec est faible ou nulle.
- 4.3 L'événement doit avoir lieu entre le 1er janvier et le 31 décembre de 2024. Le versement peut se faire rétrospectivement pour une activité tenue entre le 1er janvier et la date limite de candidature du programme.
- 4.4 L'étudiant.e peut soumettre leur candidature avant d'avoir soumis ou reçu une confirmation de son acceptation à l'événement. Toutefois, il est nécessaire de fournir une preuve de participation (p. ex., reçu des frais d'inscriptions) à l'événement afin de recevoir les fonds.

5. ÉLIGIBILITÉ

- 5.1 Être étudiant.e à la maîtrise ou au doctorat ou bien stagiaire postdoctoral au Centre UCS au moment de la tenue de l'événement. Dans le cas de conférences uniquement, l'étudiant.e reste éligible si celle-ci se déroule au cours de la session suivant la fin du programme d'étude de l'étudiant.e.
- 5.2 L'étudiant.e devra s'engager à tenir trois heures d'atelier de soutien quantitatif afin de faire un transfert des connaissances de méthodes quantitatives auprès de la population étudiante de l'INRS au cours de la session d'automne 2024. Durant ce ou ces ateliers de soutien, l'étudiant.e se rendra disponible pour répondre à des questions d'autres étudiant.e.s du Centre UCS portant sur l'utilisation de méthodes quantitatives ou logiciels d'analyse de données pour lesquels l'étudiant.e possède une expertise. Alternativement, l'étudiant.e pourrait proposer de donner une formation de 3h en méthodes quantitatives avancées, en coordination avec la direction du GESS.

6. ÉLÉMENTS DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- 6.1 Formulaire de candidature (écrire à gess@inrs.ca pour en obtenir une copie) ;
- 6.2 Description de l'événement : son éligibilité doit être démontrée (250 à 500 mots) ;
- 6.3 Hyperlien vers la page web de la conférence ou de l'événement ;
- 6.4 Signature du ou de la superviseur.e de l'étudiant.e ;
- 6.5 Preuve d'acceptation et d'inscription si disponible (la présentation de preuves de participation est une condition pour recevoir le versement) ;
- 6.6 Factures et autres pièces justificatives lors de la soumission de la demande de remboursement (condition pour recevoir le versement).

7. ENVOI DE LA CANDIDATURE

La date limite de dépôt de candidatures est le **28 février 2024, à 23h59** au gess@inrs.ca.

8. ANNONCE DES RÉSULTATS

Les bourses seront attribuées par tirage au sort effectué par les trois membres du comité scientifique du GESS parmi les candidatures jugées éligibles. Les résultats seront annoncés en mars 2024.

Tous les candidats recevront un courriel d'annonce des résultats à la suite du tirage au sort et les noms des candidats retenus seront affichés au site web du GESS (www.gess.inrs.ca)

Pour toute information complémentaire, veuillez écrire à l'adresse : gess@inrs.ca